Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 140 (1995)

Heft: 12

Buchbesprechung: Frontière d'État, rêves de nations [Thibault Laval]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

RMS PROSPECTIVE

l'équilibre devint difficile à maintenir 3. »

« On peut s'indigner aujourd'hui du séjour forcé dans des camps. On voit mal comment procéder autrement étant donné la masse des réfugiés et les exigences du temps de guerre ⁴. »

Dans nos exercices, qu'ils se situent au niveau de la violence infra-guerrière ou qu'ils appliquent des scénarios de défense, on ferait bien de prendre en compte les énormes difficultés que le commandement militaire rencontre lorsqu'il reçoit l'ordre d'assumer des tâches qui, de près ou de loin, touchent aux réfugiés.

Les moyens en hommes et en matériels manquent toujours, les afflux ne sont pas toujours annoncés, les rapports entre les réfugiés, les internés et les populations civiles restent imprévisibles, la collaboration avec de trop nombreux partenaires civils et militaires s'avère toujours problématique. A tous les niveaux militaires, on a tendance à confier la gestion des réfugiés à des cadres et à des formations de qualité plus ou moins douteuse.

H. W.

Illusion de la frontière naturelle

De tous les principes évoqués pour l'établissement d'un bornage, celui de la frontière naturelle. En réalité, la nature commande-t-elle vraiment? La carte, elle-même, induit en erreur. Ces lignes évidentes ne le sont qu'aux yeux du cartographe... Où se tracerait la ligne? Le géographe prussien, *spiritus rector* de la géopolitique, opposait à la conception romaine de la frontière fluviale celle, germanique, des bassins fluviaux unifiés. Le fleuve, plus qu'une ligne qui sépare, serait une zone de contact qui rapproche et qui lie. Les Romains, d'ailleurs, utilisaient la notion de limes, c'est-à-dire une zone frontière plutôt qu'un frontière.

La nature, comme toute chose domptée, dit ce que le plus fort lui fait dire, et offre peu de garanties. Si obstacle il y a, ce serait plutôt dans les grands espaces hostiles qui, longtemps, ont opposé d'insurmontables barrières aux efforts de civilisation: deltas amazoniens, forêts trop denses, déserts trop arides. La nature ne suffit pas à légitimer une frontière, hormis la frontière côtière.

Peut-être préparée mais jamais déterminée par la nature, la frontière ne reflète que des rapports de voisinage, d'où sa contingence et sa précarité.

Delort Laval, Thibault: «Frontière d'Etat, rêves de nations», *Défense nationale*, août-septembre 1995, pp. 118-119.

36

³ Au 1^{er} juin 1945, on dénombre 40 104 internés, dont 6199 Polonais, 21 866 Italiens, 5545 Soviétiques, 1849 Yougoslaves, 3525 Allemands.

⁴ Entre 1939 et 1945, la Suisse a laissé entrer quelque 60 000 réfugiés, hébergé 6000 émigrants déjà présents au début du conflit, 60 000 enfants, 66 000 voisins immédiats et 104 000 militaires.